



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 (212) 557 58 80
 (212) 557 39 54

Office of the Permanent
Observer to the United Nations
336 East 45th Street, 10th Floor
New York, NY 10017
USA

Allocution de Mme Muna Pelham-Youngblood, parlementaire Chambre des représentants du Libéria

60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme Organisation des Nations Unies

New York, 23 mars 2016

Monsieur le Président,

C'est un immense honneur pour moi de prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire.

La semaine dernière, l'UIP et ONU Femmes ont organisé à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme une réunion parlementaire dont le thème central était *Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable*. Avant de vous faire part des conclusions de cette réunion, permettez-moi de renouveler mes remerciements à l'adresse d'ONU Femmes pour l'esprit de coopération qui anime ses activités.

Il est précieux, pour nous parlementaires, de pouvoir prendre part aux travaux de la CSW, suivre ses discussions et avoir accès à la pléthore d'informations, d'échanges et de réunions auxquels elle donne lieu. Cette participation, qui nous permet de nous faire une idée beaucoup plus claire de ce processus onusien dans son ensemble, renforce en outre notre détermination à contribuer à assurer, à l'échelle nationale, le suivi des décisions qui y sont prises.

Permettez-moi maintenant de vous entretenir des conclusions de la réunion parlementaire annuelle qui s'est déroulée la semaine dernière. Plus de 116 parlementaires de 37 pays ont pris part à cette réunion aussi interactive que constructive, axée sur trois grands thèmes. En premier lieu, nous avons dressé un état des lieux de la discrimination législative dans le monde. Nous avons établi le bilan des progrès déjà accomplis et fait un tour d'horizon des lois entérinant officiellement les inégalités et la discrimination fondées sur le sexe qui restent en vigueur. Notre deuxième thème de discussion, qui concernait le pouvoir du parlement de mettre un terme aux discriminations législatives, nous a permis de nous pencher sur les initiatives parlementaires prises dans le but de mettre en œuvre des réformes et d'adopter des stratégies visant à abroger les lois scellant la discrimination. Notre troisième thème nous a permis d'examiner les moyens à notre disposition dans le cadre de notre fonction de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre des lois destinées à instaurer l'égalité des sexes et à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter en quelques mots les principales conclusions de notre réunion :

1. Nous sommes tous convaincus que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dépendent du plein respect de leurs droits fondamentaux. Toutefois, les multiples formes de discrimination législative qu'endurent encore aujourd'hui les femmes et les filles du monde entier constituent une entrave majeure au développement de nos sociétés.
2. Nous avons évalué les progrès réalisés à ce jour et constaté que plus de la moitié des lois discriminatoires répertoriées en 1979 ont été amendées. La situation évolue donc, mais lentement. Il reste encore bien du chemin à parcourir, notamment en ce qui concerne la législation traitant de la situation économique et personnelle des femmes. De surcroît, il faut intensifier la lutte contre la violence dont sont victimes les femmes et les pratiques qui leur sont préjudiciables. La législation sur la famille reste la législation la plus difficile à réformer.
3. L'un de nos défis majeurs consiste à veiller au respect des droits des femmes dans la pratique. Nous avons souligné que le pouvoir de légiférer dont disposent les parlementaires va de pair avec la responsabilité de veiller à l'application des lois. Il y va de notre responsabilité de veiller à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles sur le plan législatif et à éliminer les inégalités ou la discrimination sanctionnées par la législation. Nous devons donc établir des cadres juridiques conformes aux critères de la CEDAW, du Programme d'action de Beijing et des Objectifs de développement durable.
4. Il nous est apparu que le véritable changement doit s'enraciner dans la réalité des pays concernés, ce qui exige la participation de mouvements locaux. En tant que parlementaires, nous devons collaborer avec les organisations de la société civile afin de déterminer les priorités de notre lutte contre la discrimination. Nous avons évoqué les nombreux outils à notre disposition, à savoir les forums de femmes parlementaires, les commissions permanentes et les autres mécanismes parlementaires nous permettant d'œuvrer aux côtés du gouvernement, mais aussi les mouvements populaires. Pour que notre action législative soit pertinente, nous devons également avoir accès à des informations et des données.
5. Nous avons rappelé que le devoir de mettre un terme à la discrimination législative n'incombe pas uniquement aux forums de femmes parlementaires, ni aux commissions chargées de la parité. Toutes les instances parlementaires, et tous les parlementaires (hommes et femmes) doivent relever le défi d'intégrer la perspective du genre dans l'ensemble de la législation. Davantage de femmes doivent accéder aux processus décisionnels. Cependant, mettre un terme à la discrimination, instaurer l'égalité et garantir un avenir durable sont des problématiques dont la résolution ne saurait incomber aux seules femmes. Ces questions posent des problèmes de crédibilité et de représentativité qui concernent l'ensemble de la société.
6. Nous sommes convenus que la mise en œuvre concrète des lois et des politiques demeure notre principale difficulté. Notre objectif doit être de veiller à ce que les lois et les politiques adoptées soient suffisamment bien financées et supervisées pour être concrètement mises en œuvre sur le terrain. Le succès dépend dans une large mesure de la capacité des institutions publiques, mais aussi de la volonté politique.

Nous avons réfléchi à l'intérêt d'instruments tels que la budgétisation sensible au genre pour intensifier la reddition de comptes.

7. Il faut également que nous insistions sur le fait que l'égalité des sexes bénéficie aux hommes comme aux femmes. Dans la même veine, l'éducation est un élément clé pour instaurer l'égalité des sexes et éradiquer la discrimination. Nous pouvons faire évoluer la société en sensibilisant les femmes à leurs droits et en communiquant clairement notre intention de ne tolérer ni discrimination, ni violence sexistes. Dans chacun de nos pays, nous devons plaider en faveur d'une sensibilisation précoce à l'égalité des rôles joués par les hommes et les femmes et à la qualité des relations entre garçons et filles. Nous devons également insister davantage sur les bienfaits de l'égalité des sexes pour les hommes en atténuant ainsi la crainte que suscite chez eux la perspective d'un nouvel équilibre du pouvoir dans les relations hommes-femmes. L'égalité des sexes est bénéfique pour tout le monde.
8. Nous ne devons pas oublier que, même lorsque le changement intervient, il reste fragile et que le chemin de la mise en œuvre concrète peut se révéler long et ardu. La supervision et le contrôle parlementaires de l'application des lois en faveur de la parité et de la protection des droits des femmes sont indispensables.
9. Nous avons envisagé la constitution de partenariats et d'alliances. Nous avons souligné l'importance de nouer un vaste éventail de partenariats : entre les hommes et les femmes parlementaires, entre les femmes parlementaires de différentes sensibilités politiques, avec la société civile et avec les médias. L'UIP et ONU Femmes, qui collaborent depuis de longues années, ont actuellement l'intention de lancer un projet pluriannuel conjoint visant à aider les parlements à amender et abroger la législation discriminatoire existante.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en soulignant l'intérêt exprimé au cours de notre réunion par de nombreux parlementaires, désireux de continuer à prendre part aux travaux des Nations Unies. Ces parlementaires se sont engagés à assurer, dans leur pays, le suivi des discussions que nous avons tenues et des conclusions que nous avons tirées au cours de notre réunion. Nous sommes convaincus que de grands pas en avant sont possibles si chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice.

Je vous remercie de votre attention.